

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
recrute 1 contractuel pour le deuxième semestre de l'année universitaire 2022-2023
dans le champ disciplinaire : TPCAU
THEORIE ET PRATIQUE DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Marseille

Adresse : 184 avenue de Luminy – Case 924 – 13288 MARSEILLE Cedex 9

Contexte (extrait de la note d'Aurélie Cousi, directrice de l'architecture en date du 8 juin 2022 n° 2022-D/8399)

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (UO 2024), l'Etablissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) accueillera le Club France piloté par le Comité national olympique et sportif français. Différentes manifestations seront organisées dans la Grande halle, dont la célébration des athlètes médaillés. Au sein du parc, les fédérations sportives françaises sont invitées à déployer des activités d'initiation auprès du grand public.

Dans cette perspective festive et populaire, il est proposé de faire intervenir le réseau des ENSA dans le Parc de La Villette pour réaliser 20 pavillons éphémères et innovants en relation avec les 20 « Folies » de Bernard Tschumi.

Durant l'été des JO 2024, ces pavillons seront utilisés par les fédérations sportives comme lieux d'information et de démonstration. Après les Jeux, les pavillons seront démontés pour être remontés dans les territoires comme petits équipements de proximité.

Les différentes dimensions de ce projet sont exposées ci-après.

1. Intérêt pédagogique et objectif stratégique

Le projet représente une opportunité pour réaliser un exercice de « conception construction » à l'échelle nationale, associant l'ensemble des ENSA à cette pédagogie innovante qui permet aux étudiants de réaliser ce qu'ils ont projeté et d'expérimenter de nouveaux matériaux.

Construire au sein du Parc de La Villette, en relation avec les « Folies » de B. Tschumi ainsi qu'à proximité de la Grande halle de La Villette, classée monument historique, représente une mise en situation stimulante et complexe.

Encadrés par leurs enseignants, les étudiantes et étudiants devront répondre aux demandes programmatiques des fédérations sportives mais également se poser la question de l'intégration des 20 propositions au paysage du parc ainsi que de la qualité architecturale de l'ensemble qu'elles constitueront.

La participation des ENSA à l'événement international des JO 2024 permettra une valorisation de leur dynamisme et de leur positionnement à l'avant-garde d'une culture constructive renouvelée au service de la créativité architecturale. Ces objectifs pédagogiques et stratégiques rejoignent l'enjeu d'intégrer la transition écologique dans la formation initiale en architecture, et d'allier la sobriété énergétique et le déploiement des outils numériques au service du projet.

La mobilisation des ENSA illustrera leur participation au rayonnement de la culture et de l'innovation architecturales auprès du grand public et leur contribution au mouvement du « New European Bauhaus ».

2. Cadrage opérationnel et juridique

Afin de garantir la cohérence des 20 interventions, une première phase du projet consistera en l'élaboration d'un « plan-guide ». Ce document comprendra un plan masse figurant les implantations des pavillons avec les sports représentés ainsi qu'un cahier des charges spécifiant les attendus programmatiques et contraintes techniques.

Le Service de l'architecture s'est adressé à la Chaire EFF&T (« Expérimenter, Faire, Fabriquer et Transmettre ») pour élaborer le « plan-guide ». Les écoles pourront répondre aux sollicitations de la Chaire EFF&T et participer dès le démarrage du projet à la phase d'élaboration du « plan-guide ». Des rencontres et événements favoriseront les échanges entre les écoles et les partenaires.

Dans le cadre de sa mission, la chaire EFF&T devra d'abord créer les conditions d'une émulation inter-ENSA associant enseignants et étudiants pour imaginer un parcours scénographique autour des pavillons et des « Folies ».

Ce parcours d'initiation aux sports sera également défini en partenariat avec le CNOSF et les fédérations sportives dans l'objectif de déterminer avec pertinence la localisation des différents sports et leur enchainement.

En fin d'année 2022, le « plan-guide » sera adressé aux ENSA. Durant le second semestre de l'année universitaire 2022/2023, les ENSA auront à concevoir les pavillons. Cette phase de conception sera affinée au cours du premier semestre de l'année universitaire 2023/2024

Missions et activités principales

Charges pédagogiques et scientifiques :

L'enseignant[e] accompagnera un studio de projet de master au semestre de printemps 2023 à hauteur de 68 heures.

Cet enseignement dans le cadre du studio « de la matière à l'ouvrage » mené par Antoine Kilian, avec d'autres enseignants et intervenants invités a lieu le vendredi mais pourra aussi se dérouler sur plusieurs journées consécutives (semaine intensive « d'immersion », voyage d'études, ateliers de construction.).

Objectifs pédagogiques

Il s'agira dans le cadre de cet atelier d'engager une pédagogie expérientielle (« *apprendre en faisant* ») adressée et adaptée à des étudiants de master. L'objectif est de déployer une pédagogie dans laquelle la question de la fabrication co-détermine la conception (et n'est plus simplement considérée comme une étape postérieure à la conception).

Les étudiant(e)s, sélectionné(e)s sur lettre de motivations, qui participeront à cette aventure seront mis en situation de concevoir puis de réaliser (en trois semestres) un ouvrage réel sous la forme d'un pavillon à l'échelle 1 intégrant les objectifs pédagogiques suivants (sans ordre hiérarchique) :

- Maîtrise pour accorder une architecture temporaire à un parc urbain à forte charge théorique et symbolique dans l'histoire de l'architecture du 20^{ème} siècle (parc de la Villette)
- Maîtrise des qualités d'usages. Définition programmatique et stratégique en co-programmation avec la fédération sportive associée : la Fédération Française de Voile (FFV). Pertinence au regard des usages spécifiques du site d'intervention
- Maîtrise des enjeux symboliques et de représentativité tant de la fédération que de l'ENSA représentées à cette occasion
- Maîtrise des méthodes de conception et de réalisation collaboratives
- Maîtrise des qualités spatiales et d'ambiances en lien avec des parti-pris et des cultures constructives
- Maîtrise des ressources mobilisées et des impacts en bilan carbone visant une exemplarité du point de vue de la soutenabilité (ressources locales, réemploi, matériaux bio et géo sourcés,...)

- Maîtrise des problématiques d'assemblages des éléments constitutifs de l'ouvrage (montage et démontage)
- Maîtrise et déploiement d'une stratégie sur le transport et de manière plus large des enjeux logistiques associés au projet et liés à la distance entre le lieu de la conception (Marseille) et celui de la réalisation (Paris),
- Maîtrise des objectifs budgétaires à articuler avec la recherche de sponsors qui feront du sens dans le contexte de l'intervention et les valeurs défendues par l'ENSA et la FFV
- Maîtrise des enjeux et objectifs réglementaires, mais aussi environnementaux et sociétaux que l'on se donne
- Maîtrise des coûts et stratégies relatives aux efforts mobilisés pour mettre en œuvre l'ouvrage

Objectifs fixés par le ministère

- ⇒ Conception des pavillons par les équipes des 20 ENSA- niveau master. L'objectif pour ce premier des trois semestres est de concevoir un avant-projet pour réaliser une maquette du projet à l'échelle réduite qui sera exposée à l'été 2023 au Parc de La Villette – les deux semestres suivants seront consacrés aux plans d'exécution et à la construction de l'édifice (démontable) à l'échelle 1
- ⇒ Echange inter-ENSA sur les propositions
- ⇒ Réalisation de maquettes des pavillons

De plus, il est demandé à la future ou au futur enseignant contractuel d'assurer la coordination du projet au sein de l'établissement afin que le COPIL mis en place pour le suivi de ce projet soit informé régulièrement et participe aux choix du projet qui sera présenté à l'été 2023 à Paris avec les 20 pavillons. Cette coordination doit aussi assurer une participation transversale d'autres enseignants d'autres domaines d'études, et d'autres disciplines.

Obligations de service :

Le poste correspond à un service d'enseignement de 68 heures de travaux dirigés destinées faire émerger des propositions de projet de pavillon et 44h de coordination interne et externe, y compris d'accompagnement des étudiants dans la réalisation de leur maquette, dans la préparation de leur présentation en interne et à Paris. Des déplacements sont à prévoir à Paris (les frais de déplacements sont pris en charge par l'école). L'enseignant accompagnera l'école dans la recherche de mécénat (en nature, en compétences ou en financement) en partenariat avec la FFV.

L'enseignement débutera le 15 février 2023 par une semaine intensive de projet puis tous les vendredis jusqu'au 16 juin 2023. Le mois de juin étant consacré au rendu de projet des étudiants et aux jurys.

Durant le contrat, l'enseignant recruté s'engage à participer aux jurys et aux réunions pédagogiques, hors temps d'enseignement. Il ou elle s'engage à respecter les délais fixés par l'administration, notamment pour les notes, ainsi que le règlement intérieur de l'école.

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :
L'ENSA-Marseille accueille environ 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1^{er} et 2^{ème} cycles) et 13% d'étudiants étrangers (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en quatre départements pour le 2^e cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité. Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des

Territoires.

L'école propose également un double cursus architectes/ingénieurs - ingénieurs/architectes avec Polytech'Marseille d'Aix Marseille Université.

Elle est l'une des 5 écoles délivrant le diplôme d'architecte en formation continue avec un recrutement bisannuel.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

L'école de Marseille accueille **trois unités de recherche habilitées** :

L'unité de recherche **PROJECT(s)** aborde la question du projet dans les disciplines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, du design et de l'ingénierie. Elle a vocation à étudier les savoirs en actes dans le projet : les savoirs convoqués et utilisés dans la conception ; les savoirs transformés et produits par la conception. Elle cherche à déterminer sous quelles formes ceux-ci sont effectivement sollicités, et ceux-là, effectivement produits.

Cette approche du projet, qu'elle soit disciplinaire ou transdisciplinaire, puise dans les cinq axes du laboratoire qui organisent, en leur sein, des thèmes et actions de recherche : "Pédagogie réflexive du et pour le projet" ; "Les territoires et objets multiscalaires en projet" ; "Projeter face aux risques" ; "Ambiances, Energie, Environnement durable dans le projet" ; "Modèles numériques et méthodes pour le projet".

INAMA : Les travaux du laboratoire sont centrés sur l'époque contemporaine (XIX siècle à nos jours) et l'aire régionale Méditerranéenne, ils abordent les questions des productions doctrinales et de projets à différentes échelles. Déclinant une thématique générale centrée sur les rapports entre dynamiques globales et locales, les recherches traitent particulièrement : de la construction contemporaine du territoire urbain et métropolitain (histoire et atlas des territoires), des transferts et adaptations de normes et de modèles, de la construction des postures méditerranéistes en architecture, des jeux d'acteurs entre experts et politiques, des doctrines et des pratiques d'identification et d'intervention sur les patrimoines.

MAP-GAMSAU

Le laboratoire MAP-Gamsau est l'équipe fondatrice de l'UMR 3495 CNRS/MCC MAP. Le MAP, Unité Mixte de Recherche du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et du Ministère de la Culture et de la Communication, fédère des équipes au CNRS et au sein des écoles d'architecture de Lyon, Nancy, Marseille et Paris La Villette.

Depuis janvier 2014, le Map-Gamsau est hébergé par le CNRS sur le campus Joseph Aiguier à Marseille. L'équipe s'est recentrée autour d'un objectif scientifique principal : développer des méthodes, des outils et des modèles pour observer, comprendre et documenter les évolutions du bâti patrimonial. Interrogeant des technologies et formalismes existants, ou en introduisant des outils informatiques et des méthodologies d'étude expérimentales, l'approche du laboratoire se caractérise par les quatre éléments suivants : une méthode de travail, intégrant les logiques de modélisation architecturale aux pratiques de la visualisation d'informations ; une mise en œuvre de modèles théoriques et de représentations graphiques répondant aux exigences particulières du domaine d'application ; des protocoles d'acquisition de données métriques innovants ; un important effort de déploiement des travaux de recherche vers les communautés scientifiques et professionnelles du domaine ainsi que vers le grand public.

Depuis janvier 2016, l'équipe est liée au Centre Interdisciplinaire de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP) au travers d'une convention de laboratoire commun (Lab-Com MAP(CICRP)).

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

Le projet étant placé dans les études d'architecture au cœur de l'enseignement, une organisation forte et cohérente a été mise en place à l'école de Marseille)

En 1er cycle, l'enseignement du projet est organisé sous forme de studios semestriels (648 heures d'enseignement sur 2200 heures, soit 30 % du nombre d'heures total). A ces studios sont rattachés des travaux

dirigés pluridisciplinaires de 16h.

En 2e cycle, l'enseignement du projet structure avec les enseignements de séminaire l'activité des quatre domaines d'études (480 heures, soit 40 % des 1200 heures).

En 1er cycle, une équipe pédagogique est responsable de l'enseignement du projet par semestre et encadre toute la promotion. Elle est organisée en studios travaillant sur la base d'une thématique commune affichée dans le programme. Par ailleurs, outre les travaux dirigés pluridisciplinaires, la collégialité a été renforcée avec les autres domaines d'enseignement. Ainsi, l'enseignement d'analyse architecturale et urbaine est partagé au 2e semestre pour une journée par semaine avec les 3 autres groupes de disciplines : Représentation en 1ère année, Construction en 2^{ème}, Ville et Territoires et Société en 3^{ème} année.

Le 2e cycle est structuré en quatre domaines d'études prenant en charge studios séminaires et cours. Le domaine d'études est un lieu de débat ; son espace de travail privilégié est le territoire méditerranéen. Il doit conduire l'étudiant à une pensée et une démarche autonome mesurée au travers de la production du PFE et du mémoire. Le domaine d'études doit également préparer l'étudiant à la démarche de recherche, ceci en lien avec un ou plusieurs laboratoires de recherche de l'école. A la fin de chaque semestre, les studios de projet organisent des jurys de correction communs auxquels peuvent être conviées des personnalités extérieures à l'école. Le domaine d'études valorise sa production pédagogique et de recherche par des expositions, débats et éditions.

Liaisons hiérarchiques :

Directrice de l'école

Liaisons fonctionnelles :

Ensemble de la communauté enseignante, chercheurs et personnel administratif

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

localisation à Marseille, sur le site de Luminy ; respect impératif de l'emploi du temps.

Titres, diplômes et compétences requis (fournir les justificatifs) :

- être titulaire du diplôme d'architecte avec une vraie culture constructive - ou artisan-formateur dans les métiers du bois. Une compétence/pratique avérée de la voile et du milieu marin est également souhaitable ;
- justifier obligatoirement d'une solide expérience professionnelle, hors enseignement, de praticien en matière de réalisations architecturales de 4 ans au minimum, en particulier dans le domaine de la maîtrise d'œuvre pour les candidatures d'architectes ;
- avoir acquis une expérience d'enseignement universitaire ou en école de l'architecture en France voire à l'étranger en ayant développé une capacité d'enseignement pratique et théorique du projet ; ou en centre de formation professionnelle pour les artisans
- être doté d'une capacité à s'intégrer dans une équipe et à animer des synergies pluridisciplinaires ;
- avoir obligatoirement un emploi principal.

Profil recherché :

Un architecte ou professionnel ayant une solide expérience de maîtrise d'œuvre et/ou de construction présentant :

- Expérience en pédagogie expérientielle ou équivalent souhaitable
- Expérience solide de praticien impérative
- Bonne maîtrise des questions constructives indispensable
- Capacité à organiser un travail collectif et à assurer un suivi de projet
- Esprit fédérateur autour d'un projet national

- Culture sportive « voile » serait appréciée

Nature et durée des contrats :

- Contrat d'agent contractuel de l'ENSA-Marseille
- Ce contrat est limité à 6 mois du 1^{er} février au 31 juillet 2023.
- Base de la rémunération brute : 1 180 € brut par mois, soit environ 950 € net par mois (avant prélèvement de l'impôt à la source) - Ce contrat pourra éventuellement se poursuivre par un contrat de projet d'un an pour poursuivre la mission au cours de l'année 2023-2024

Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Une lettre de motivation.
- Une note pédagogique relative à la spécificité de l'enseignement du projet et de la théorie dans les écoles d'architecture développée au regard du projet d'établissement & pédagogique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (3 pages maximum).
- Un CV faisant ressortir ses expériences professionnelles, ses références (diplômes, publications, enseignement, recherche), ses réalisations et sa situation professionnelle actuelle.
- Une copie des diplômes.
- Une attestation d'activité principale (hors enseignement).
- Une copie de la carte nationale d'identité.

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature complets doivent être transmis par voie électronique à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille : 184 avenue de LUMINY – case 924 – 13288 Marseille cedex 09, **avant le mercredi 4 janvier à 18 heures** à recrutement@marseille.archi.fr

Le dossier portera la mention « **recrutement de contractuel JO 2024**».

Après examen des dossiers par le jury, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront auditionnés à l'école le

Vendredi 13 janvier à partir de 9h30 (sous réserve de confirmation par mail)

La rentrée universitaire du 2^{ème} semestre 2022-2023 aura lieu le lundi 15 février 2023

Qui contacter ? :

Antoine Kilian, responsable du studio de projet : antoine.kilian@marseille.archi.fr

Hélène Corset-Maillard, directrice : helene.corset-maillard@marseille.archi.fr